PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Projet de règlement décrétant des travaux de déneigement et de sablage par le Service des travaux publics de la rue du Cerf, avenue du Buis et rue des Butors (lots 4 066 091 et 4 066 095), désignées rues privées, pour la saison 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande officielle et favorable de la majorité des propriétaires ou occupants riverains des rues privées du Cerf, du Buis et des Butors (lots 4 066 091 et 4 066 095);

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution 2026-348, adoptée le 21 septembre 2026, le conseil municipal autorise d'offrir le service de déneigement et de sablage via son Service des travaux publics pour les rues du Cerf, du Buis et des Butors (lots 4 066 091 et 4 066 095);

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution 2026-299, adoptée le 17 août 2026, le conseil municipal a établi un tarif de 900 $ (avant taxes) par 100 mètres pour tout déneigement et de sablage effectués par son Service des travaux publics lorsque l'article 70 de la LCM est applicable;

CONSIDÉRANT QUE les rues susmentionnées occupent 294,04 mètres de distance pour un coût total net de 2 778,36 $ applicable pour la saison hivernale 2026-2027. Ce montant est réparti entre six (6) matricules inclus à l'annexe A, représentant 463,06 $ par matricule facturable lors de la taxation annuelle 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 octobre 2026.

POUR CES MOTIFS,

le conseiller M. Richard Hétu dépose un projet de règlement décrétant des travaux de déneigement et de sablage par le Service des travaux publics de la rue du Cerf, avenue du Buis et rue des Butors (lots 4 066 091 et 4 066 095), désignées rues privées, pour la saison 2026-2027. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant au déneigement et au sablage des rue du Cerf, du Buis et des Butors (lots 4 066 091 et 4 066 095), désignées rues privées, par son Service des travaux publics, pour un montant total de 2 778,36 $ (coût net) pour la saison 2026-2027. Les matricules concernés sont identifiés à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire, situé en bordure des chemins concernés et identifiés sur la liste incluse à l'annexe A du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le plan désignant le bassin de taxation est illustré à l'annexe B joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Matricule	Lot(s) rénové(s)	Adresse
7704-67-6594-0-000-0000	3901679	CERF (RUE DU) #1723
7704-77-3585-0-000-0000	3901660	BUIS (AVENUE DU) #1953
7704-77-5864-0-000-0000	3901661	BUIS (AVENUE DU) #1975
7704-77-9134-0-000-0000	3901663	BUIS (AVENUE DU) #1983
7704-86-2899-0-000-0000	3901662	BUIS (AVENUE DU)
7704-86-8178-0-000-0000	3901659	BUTORS (RUE DES) #2023

29,43
72,27
13,41
RUE DES BUTORS
12,19
119,24
107,05
148,50
RUE DU CERF
AVENUE DU BUIS
AVENUE DES POMMIERS
RUE DU CERF
10,36
31,35
30,48
29,35
40,66
13,50
52,21
12,69
15,24
8,24
64,80
JMap